



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST



N° 52

Séance du 13/11/2019

**Objet : Désignation d'élus référents de la mobilité.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 12  
Nombre suffrages : 13

Date de convocation :  
08/11/2019

Date d'affichage :  
08/11/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 13/11/2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 08/11/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**Etaient présents :**

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. ATTOUMANI Harouna, M. SAID Mohamed Barrabé, M. HAROUNA Zaïdani, M. ABDALLAH Saïd, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, M. MADI Saïd, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, , Mme SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme ALI Fatima, Mme MVOULANA Chakila Laila et M. MIKIDADI Madihali.

**Procuration :** Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

**Etaient excusés :**

**Secrétaire de séance :** M. SAID Mohamed Barrabé.

Dans le cadre de prise de compétence facultative en matière d'organisation de transport urbain, et la mission d'accompagnement sur le transfert de la politique de la ville à la 3CO, un constat est fait sur l'urgence révélée par les communes membres sur la mise en place d'un réseau de déplacement collectif et sécurisé sur le périmètre de la 3CO.

En réponse à cette problématique pressante, la 3CO souhaite mettre en place une action concrète sur l'expérimentation d'un réseau d'autostop organisé nommé « Rézo-Pouce ». Elle permettra de rallier les courtes distances avec des fréquences réguliers ou ponctuelles, et sans rendez-vous !

C'est le premier réseau d'autostop organisé en France, un dispositif spontané, flexible et sécurisé.

En attendant la mise en place d'un service public de transport collectif urbain et inter urbain, cette initiative serait une première sur le territoire de Mayotte et dans les DOM. Elle permettra d'offrir et de compléter le seul mode de transport collectif existant sur le territoire : les taxis

Dans la continuité de la délibération n° 44/2019 prise par le conseil de la 3CO le 15/09/2019, la mise en place de ce projet reflète la volonté politique de la 3CO à organiser les déplacements sur son territoire et de repenser à la mobilité, tenant compte de l'existant. Cependant un portage politique par (un (e) élu (e) référent (e)) est nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet et c'est sur quoi le conseil est invité à désigner.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner les conseillers communautaires dont les noms suivent comme référents de la mobilité :

- La 6<sup>ème</sup> vice-présidente de la 3CO en la personne de madame Nassuhati ABDOU COLO
- Et le président de l'Office de tourisme de la 3CO en la personne de monsieur **Harouna ATTOUMANI**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 13/11/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

